



municipalité régionale
de comté de manitouagan

Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2018

Nom du tirage : Lac Paradis

Code de tirage : TE0910

Nombre de terrains : 1

Proximité du plan d'eau

Riverains	X
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Côte-Nord

MRC : Manicouagan

Municipalité : Rivière-aux-Outardes

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Bassin Rivière-Manicouagan, parti non divisée

ZEC : hors ZEC

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22K10-200-0201

Accès

Trajet : Faire 2h10 de route de Baie-Comeau jusqu'au kilomètre 202 sur la route 389 direction nord. Par la suite, prendre à gauche sur un chemin de gravier et faire 23.5 km. Ensuite prendre la fourche sur la gauche sur 900 mètres et tourner à droite et le terrain se trouve à 110 mètres.

Accessibilité/Moyen de transport : Camion, auto

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 940

Longueur (m) : 12 500

Largeur (m) : variable

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 18

Principales espèces pêchées : Omble de fontaine

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50m x 80m

Superficie (m²) : 4000 m²

Infrastructures disponibles :

Arpentage/Lotissement : piqueté, rubané

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- L'habitation ne peut être construite qu'à au moins 15 m de la limite des hautes eaux.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.
- [Information générale sur la location et la vente d'emplacement de villégiature](#)

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains.

Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
01	4 000 m ²	291 \$	127.62 \$	387.47 \$	899.10 \$	1705.19 \$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

Terrain, prix de vente, attribution, conditions de vente etc.

MRC de Manicouagan

768, rue Bossé

Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

Téléphone : 418-589-9594

Télécopieur : 418-589-6383

Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca

Site Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, construction ou aménagement d'un chemin d'accès à son terrain et droits de passage)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Unité de gestion Manicouagan-Outardes

Secteur forêt

1290, boulevard Lafèche

Baie-Comeau (Québec) G5C 3B2

Téléphone : 418-295-4567

Télécopieur : 418-589-5712

Activités fauniques

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Protection de la faune

20, boulevard Comeau, bureau 2.10
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8
Téléphone : 418-294-8138
Télécopieur : 418-294-8021

**Permis de construction et
Permis de construction d'un quai**
MRC de Manicouagan
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
Téléphone : 418-589-9594
Télécopieur : 418-589-6383
Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca
Site Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

Produits d'information géographique (Feuillets cartographiques)
MRN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 877 803-0613
Télécopieur : 418 646-6706
Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca/>